

## **Le CH-FO dénonce les mauvaises manières faites à l'encontre des directeurs d'hôpital**

**Avec les techniques de communication modernes, nous avons parfois besoin de clefs pour décrypter le sens des choses. C'est notamment le cas par rapport aux discours contradictoires tenus à l'égard des directeurs d'hôpital :**

- D'un côté le Président de la République et la ministre de la santé nous annoncent qu'il n'y aura plus qu'**un seul « vrai patron » à l'hôpital : le directeur,**
- De l'autre, à Hôpital Expo, un Parlementaire et une ancienne DARH se lancent dans **une longue et violente diatribe contre les directeurs d'hôpital incompetents,**
- De plus, **le ministère de la santé a monté un dossier à charge contre notre collègue Dominique CAPPELLI, ancienne directrice de l'hôpital d'Epinal, pour le seul motif du parallélisme des formes entre les PH et les DH,** à savoir qu'étant donné qu'un PH a été licencié, il faut traduire le directeur en conseil de discipline. Même s'il n'a commis aucune faute, ce que chacun a fini par reconnaître en l'espèce !

Notre collègue a été blanchie de toute faute en conseil de discipline, la majorité de ses membres ont salué son grand professionnalisme et son humanisme. Et la DHOS s'est au bout du compte contentée de lui reprocher des erreurs de management. Malgré cela notre collègue vient d'être mise en examen au pénal pour non assistance à personne en danger !

**Va-t-on traduire en conseil de discipline, avec la nouvelle gouvernance, tous les directeurs sous prétexte d'erreurs de management ?**

- D'un autre côté, **nous assistons à une valse des DG de CHU, avec des formes de traitement différentes :** certains iront à l'IGAS, d'autres seront nommés conseillers généraux des établissements de santé, l'un d'entre eux va être placé en position de recherche d'affectation.

En attendant ces points de chute, plusieurs de nos collègues ont été nommés directeurs adjoints dans leur propre établissement avec reclassement indiciaire et indemnitaire.

**De tels procédés et différences de traitement que rien ne justifie sinon le hasard et les effets de circonstance, sont inacceptables !**

- Enfin, **que lit-on dans le récent rapport de l'IGAS sur les CREF ?** Il est suggéré de :

1. *« ... intégrer les critères relatifs à l'évolution de la situation financière des établissements à des objectifs chiffrés dans l'évaluation des directeurs... »*,
2. *« ... en cas de déclenchement d'une phase de préparation d'un CREF, le DARH pourra demander le remplacement du directeur s'il l'estime nécessaire... »*,
3. *« ... associer la signature d'un CREF à la signature d'un contrat de mission entre l'ARH et le chef d'établissement. Ce contrat fixera les engagements de la tutelle sur le déroulement de carrière du directeur à l'issue du contrat. Le contrat prévoira la possibilité de remplacer le directeur en cas d'échec du CREF... »*,

### **CONCLUSION :**

**Devant des discours aussi contradictoires entre les annonces médiatiques et la réalité, nous proposons une grille de lecture simple : plus on vous parle de quelque chose, moins il y en a. C'est le principe de l'inverse des signes ...**

**La logique de bouc émissaire vis-à-vis des directeurs d'hôpital avance à grand pas. Notre profession ne réagit pas ou peu. Le CH-FO vous appelle à vous démarquer des discours de ceux qui accompagnent ce mouvement, lequel contrairement à ce dont on nous rebat les oreilles, risque d'empêcher toute évolution positive de l'hôpital public.**

**Bien amicalement,**

**Christian GATARD**

**Secrétaire général du CH-FO**